

ARRETE MUNICIPAL N° 59-2026**Le Maire de la Commune de La Forest-Landerneau,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2131-2, L2213-1, L2213-2 et L2213-5,

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L511-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.417-10 et R 411-25,

Vu le décret n° 72.541 du 30 juin 1972 portant règlement d'administration publique, modifiant et complétant le Code de la Route,

Vu le décret n° 86.475 du 14 mars 1986, relatif à l'exercice du pouvoir de police, en matière de circulation routière, et modifiant certaines dispositions du code de la route,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié sur la signalisation des routières,

Vu l'arrêté interministérielle du 6 novembre 1992 modifié – Livre I - 8ème partie – sur la signalisation temporaire,

Considérant la demande d'intervention de l'entreprise COLAS France – Etablissement de Brest – 1 rue du Général Leclerc - CS 80022 – 29470 Plougastel-Daoulas, représenté par Charles MIEG de BOOFZHEIM (06 64 21 82 24),

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur la route de Rulan et au niveau du plateau devant l'école Georges Brassens, pour des travaux de réfection des routes,

ARRETE**Article 1**

Les travaux sont prévus en plusieurs phases :

- **Vendredi 25 septembre** : reprise du plateau devant l'école
- **Du lundi 28 septembre au mardi 6 octobre** : préparation de la route Poul Mean
- **Vendredi 9 octobre** : enrobés route de Poul Mean.
- **Lundi 12 octobre** : accotements route de Poul Mean

Les travaux entraîneront la fermeture des routes entre 9h et 18h.

Article 2

Un dispositif sera mis en place afin de conserver un accès permanent aux véhicules de secours,

Article 3

La commune se réserve le droit de toute modification de l'arrêté durant toute la durée du chantier,

Article 4

La signalisation en vigueur sera mise en place par l'entreprise COLAS,

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera transmise à

- Gendarmerie de Guipavas,
- L'entreprise Colas,

Fait à LA FOREST-LANDERNEAU,
Le 16 septembre 2026,

Le Maire,
David ROULLEAUX

